



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 11 janvier 2018

Le Docteur Eric Plateau prend ses fonctions de président de l'Académie Vétérinaire de France pour l'année 2018

Membre de la deuxième section "Sciences cliniques" à l'Académie Vétérinaire de France, élu Vice-président de l'Académie Vétérinaire de France, Monsieur Eric Plateau prend ses fonctions de président de l'Académie Vétérinaire de France pour l'année 2018.

Eric Plateau est Docteur Vétérinaire (Ecole vétérinaire d'Alfort, 1969), diplômé de l'Institut Pasteur Paris (microbiologie générale et systématique), chercheur depuis 1973 au laboratoire de santé animale de Maisons Alfort dont il a assuré la direction de 1990 à 2005. Eric Plateau a été délégué défense et sécurité à la Direction scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA.).

Eric Plateau a travaillé sur le diagnostic et le contrôle des pestes porcines et sur les contrôles sanitaires aux échanges internationaux d'animaux. Il a développé le diagnostic et la surveillance des maladies infectieuses équine (grippe, anémie infectieuse, herpes virozes, peste équine notamment)

Elu membre titulaire de l'Académie Vétérinaire de France en 2007, il a assuré les fonctions de trésorier puis d'archiviste de l'Académie Vétérinaire de France avant son élection à la vice-présidence en 2017.

A partir du Jeudi 11 Janvier, le Bureau de l'Académie Vétérinaire de France sera constitué de
Président : Eric PLATEAU ; Vice-Président : René HOUIN
Secrétaire général : Jean-Pierre JÉGOU ; Trésorier : Michel MARTIN-SISTERON
Secrétaire de séance : Josée VAISSAIRE

A propos de l'élection du président de l'Académie Vétérinaire de France : Le président de l'Académie Vétérinaire de France est de droit le vice-président élu un an auparavant.

A propos de l'Académie Vétérinaire de France : L'Académie Vétérinaire de France a été reconnue d'utilité publique par décret du 16 avril 1878 sous le nom de Société Centrale de Médecine Vétérinaire puis transformée en Académie par décret présidentiel du 12 janvier 1928. Elle est composée de 183 membres dont 25 émérites, 11 honoraires, 63 titulaires, 61 correspondants et 20 non nationaux. Elle a pour but d'étudier tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où s'exercent les compétences du vétérinaire, en particulier ceux se rapportant aux animaux, à leurs maladies, à leurs relations avec l'homme et l'environnement, aux productions animales et à la santé publique vétérinaire; de contribuer à la diffusion des progrès des sciences et au perfectionnement des techniques ayant trait aux activités vétérinaires; de conseiller les pouvoirs publics et d'éclairer l'opinion dans les domaines précités; de développer les relations techniques et scientifiques, nationales ou internationales entre les vétérinaires et les autres acteurs des sciences de la vie et de la santé.